

# 7.3

Réglementation des bourses, des  
chambres de compensation, des OAR et  
d'autres entités réglementées

---

---

### **7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES**

#### **7.3.1 Consultation**

Aucune information

#### **7.3.2 Publication**



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**MISE À JOUR DES RÈGLES ET PROCÉDURES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

**MODIFICATIONS À LA RÈGLE 6 ET 15 DE LA BOURSE**

**MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE  
STRATÉGIES IMPLIQUANT DES OPTIONS**

**MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE  
STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR  
CONTRATS À TERME**

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16 .

(s) Jean-Philippe Joyal

Jean-Philippe Joyal, conseiller juridique  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 6602 DE LA RÈGLE SIX DE BOURSE DE MONTRÉAL  
INC.**

### CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES OPTIONS SUR INDICES

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine  
Sabia Chicoine, conseillère juridique  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**COTATION EN CENTS SUR LES CONTRATS D'OPTIONS- FIN DU PROJET PILOTE ET  
MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME PERMANENT**

**MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6624 DES RÈGLES DE LA BOURSE**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine  
Sabia Chicoine, conseillère juridique  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**INTRODUCTION D'OPÉRATIONS EN BLOC SUR LA BASE DE LA VALEUR DE CLÔTURE  
DE L'INDICE POUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICE S&P/TSX ET SUR INDICE  
SECTORIEL**

**MODIFICATION DE L'ARTICLE 6380**

**MODIFICATION DES PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS EN  
BLOC**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine  
Sabia Chicoine, conseillère juridique  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### PRIX DE RÈGLEMENT DES CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS

### MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIENS DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 26 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine  
Sabia Chicoine, conseillère juridique  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.